

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2023

Le Conseil d'Administration de ATOS SE lors de sa réunion du 28 juin 2023, sur recommandation du Comité des Rémunérations et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 2023, a décidé la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération variable pluriannuelle en titres, concernant Monsieur Nourdine Bihmane, Directeur Général et Monsieur Philippe Oliva, Directeur Général Délégué.

Rémunération variable pluriannuelle en titres 2023 de M. Nourdine Bihmane au titre de son mandat de Directeur Général

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 2023, le Directeur Général bénéficie de plans de rémunération à long terme sous forme d'attribution d'actions de performance.

Au titre de l'exercice 2023, le Directeur Général s'est ainsi vu attribuer 139 000 actions de performance au titre du plan n°1 d'attribution d'actions de performance d'Atos au titre de son mandat de Directeur Général.

Les modalités de la rémunération en actions dans le cadre du mandat de Directeur Général sont conformes à la politique de rémunération applicable qui prévoit notamment :

- une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- plusieurs conditions pour bénéficier d'une acquisition définitive de tout ou partie des actions de performance attribuées (voir également tableau ci-après) :
 - o trois indicateurs internes de performance financière incluant (i) la croissance organique du chiffre d'affaires, (ii) le taux de marge opérationnelle, et (iii) le flux de trésorerie disponible cumulé, pondérés chacun à hauteur de 25% ;
 - o deux indicateurs internes de performance sélectionnés en matière respectivement d'ESG et de Capital Humain pondérés dans chacun de ces deux domaines à hauteur de 12,5%.
- une obligation de conserver la qualité de mandataire social pendant la période d'acquisition, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de retraite ;
- une obligation de conservation de 15% des actions acquises jusqu'au terme du mandat du bénéficiaire.

Les conditions de performance dudit plan sont détaillées ci-dessous :

Indicateurs	Performance		% d'acquisition (courbes)
Performance du groupe 1 Taux de croissance organique du chiffre d'affaires (25%)	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur la période de 3 ans (2023 - 2025)	Plancher : l'objectif moyen terme le plus bas Cible : point médian de l'objectif moyen terme Plafond : ≥ +10% de l'objectif moyen terme maximum	30% 100% 150%
Performance du groupe 2 Taux de marge opérationnelle (25%)	Taux moyen de marge opérationnelle sur la période de 3 ans (2023 - 2025)	Plancher : l'objectif moyen terme le plus bas Cible : point médian de l'objectif moyen terme Plafond : ≥ +10% de l'objectif moyen terme maximum	50% 100% 130%
Performance du groupe 3 Flux de trésorerie disponible cumulé (25%)	Montant cumulé du flux de trésorerie disponible à la fin des 3 ans (fin 2025)	Plancher : l'objectif budget le plus bas Cible : point médian de l'objectif budget Plafond : ≥ +10% de l'objectif budget maximum	50% 100% 130%
ESG (12,5%)	Atteindre un taux de formation d'au moins 90% pour tous les collaborateurs du Groupe Atos sur le Code d'éthique d'Atos, la cybersécurité d'Atos, la sécurité d'Atos et le système de gestion environnementale d'Atos (2023-2025)	Plancher : 90% Cible : 98%	50% 100% (plafond)
Capital Humain (12,5%)	Améliorer (a) le taux de rétention d'Atos (6,25%) et (b) le taux de satisfaction des collaborateurs sur la base d'enquêtes régulières (6,25%) (2023-2025)	(a) Plancher : 81% Cible : 84% (b) Plancher : 60% Cible : 70%	50% 100% (plafond)

Un taux d'acquisition moyen sera calculé en fonction du poids attribué à chaque indicateur. S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, la performance mesurée par le taux moyen est plafonnée à 100%.

Rémunération variable pluriannuelle en titres 2023 de M. Philippe Oliva au titre de son mandat de Directeur Général Délégué

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 2023, le Directeur Général Délégué bénéficie de plans de rémunération à long terme sous forme d'attribution d'actions de performance.

Au titre de l'exercice 2023, le Directeur Général Délégué s'est ainsi vu attribuer 139 000 actions de performance au titre du plan n°1 d'attribution d'actions de performance d'Atos au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

Les modalités de la rémunération en actions dans le cadre du mandat de Directeur Général Délégué sont conformes à la politique de rémunération applicable qui prévoit notamment :

- une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- plusieurs conditions pour bénéficier d'une acquisition définitive de tout ou partie des actions de performance attribuées (voir également tableau ci-après) :
 - o trois indicateurs internes de performance financière incluant (i) la croissance organique du chiffre d'affaires, (ii) le taux de marge opérationnelle, et (iii) le flux de trésorerie disponible cumulé, pondérés chacun à hauteur de 25% ;
 - o deux indicateurs internes de performance sélectionnés en matière respectivement d'ESG et de Capital Humain pondérés dans chacun de ces deux domaines à hauteur de 12,5%.
- une obligation de conserver la qualité de mandataire social pendant la période d'acquisition, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de retraite ;

- une obligation de conservation de 15% des actions acquises jusqu'au terme du mandat du bénéficiaire.

Les conditions de performance dudit plan sont détaillées ci-dessous :

Indicateurs	Performance		% d'acquisition (courbes)
Performance du groupe 1 Taux de croissance organique du chiffre d'affaires (25%)	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur la période de 3 ans (2023 - 2025)	Plancher : l'objectif moyen terme le plus bas Cible : point médian de l'objectif moyen terme Plafond : ≥ +10% de l'objectif moyen terme maximum	30% 100% 150%
Performance du groupe 2 Taux de marge opérationnelle (25%)	Taux moyen de marge opérationnelle sur la période de 3 ans (2023 - 2025)	Plancher : l'objectif moyen terme le plus bas Cible : point médian de l'objectif moyen terme Plafond : ≥ +10% de l'objectif moyen terme maximum	50% 100% 130%
Performance du groupe 3 Flux de trésorerie disponible cumulé (25%)	Montant cumulé du flux de trésorerie disponible à la fin des 3 ans (fin 2025)	Plancher : l'objectif budget le plus bas Cible : point médian de l'objectif budget Plafond : ≥ +10% de l'objectif budget maximum	50% 100% 130%
ESG (12,5%)	Atteindre un taux de formation d'au moins 90% pour tous les collaborateurs du Groupe Atos sur le Code d'éthique d'Atos, la cybersécurité d'Atos, la sécurité d'Atos et le système de gestion environnementale d'Atos (2023-2025)	Plancher : 90% Cible : 98%	50% 100% (plafond)
Capital Humain (12,5%)	Améliorer (a) le taux de rétention d'Atos (6,25%) et (b) le taux de satisfaction des collaborateurs sur la base d'enquêtes régulières (6,25%) (2023-2025)	(a) Plancher : 81% Cible : 84% (b) Plancher : 60% Cible : 70%	50% 100% (plafond)

Un taux d'acquisition moyen sera calculé en fonction du poids attribué à chaque indicateur. Sagissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, la performance mesurée par le taux moyen est plafonnée à 100%.